

Hôtellerie-restauration : une hausse des salaires qui ne résout pas tout

Les organisations patronales proposent une hausse moyenne de la grille de 16,33% avec un premier niveau à 5% de plus que le SMIC actuel. Cette proposition laisse certains syndicats sur leur faim. Cruciale, la négociation en 2022 sur les conditions de travail s'annonce tendue.



La grille n'a pas été revalorisée depuis 2018. (Thomas Coex/AFP)

Par **Clotilde Briard**, **Christophe Palierse**

Publié le 16 déc. 2021 à 21:23 | Mis à jour le 16 déc. 2021 à 21:29

Après une **première rencontre le 18 novembre** dont organisations patronales et syndicales étaient sorties avec l'impression de ne pas être sur la même longueur d'onde, le deuxième round des négociations salariales dans l'hôtellerie, les cafés et la restauration a donné lieu à des discussions longues, plus de cinq heures, et animées autour de la grille dont la dernière version remontait à 2018.

Au final, les organisations patronales du secteur (l'Umih, le GNI, le GNC et la SNRTC) ont proposé une hausse moyenne de 16,33 % par rapport à la grille actuelle, tirée par la maîtrise et l'encadrement. Le premier échelon ressort, lui, à 11,01 euros de l'heure, soit 5,05 % de plus que le SMIC actuel mais seulement 4,1 % supplémentaires par rapport à celui qui sera en vigueur au 1^{er} janvier. Le **SMIC va en effet à nouveau progresser à cette date de 0,9 %**, pour atteindre 10,57 euros bruts de l'heure.

Réactions partagées

Les organisations professionnelles estiment avoir fait un effort important « en cette période de crise et d'incertitudes économiques pour les entreprises du secteur ». Et demandent, en parallèle, à l'Etat de poursuivre son soutien à l'hôtellerie-restauration. La grille est mise à la signature jusqu'au 17 janvier. «Je pense qu'il y a des avancées substantielles qui ont été mises sur la table, j'espère que ça aboutira», a commenté sur France Inter la ministre du Travail, Elisabeth Borne.

Les réactions des organisations syndicales sont toutefois partagées. Pour Nabil Azzouz, le secrétaire fédéral FO-FGTA chargé de l'hôtellerie-restauration, « la grille proposée est loin de répondre à nos attentes. Le patronat a raté une occasion historique alors que les salariés sont sous tension et occupent parfois plusieurs postes faute d'effectifs suffisants ». Il pointe une faiblesse de l'augmentation des deux premiers niveaux_ sur cinq_ qui concernent plus de la moitié du personnel. S'il va se tourner vers ses mandants, il n'est pas favorable, pour sa part, à une signature.

Hôtellerie-restauration, vers une addition trop salée ?

Même mécontentement du côté de la CGT : « cette grille est très insuffisante. Parler d'une moyenne de 16,33 % pour une branche qui a autant de salariés, cela n'a aucun sens », déclare Stéphane Fustec, l'un de ses deux négociateurs, avant d'ajouter : « on ne signera pas ce texte mais on ne s'y opposera pas ».

La CFDT se montre plus mesurée, sans pour autant s'engager à ce stade sur sa signature : « C'est une grille honorable que nous pourrions signer », indique Samuel Yim, l'un de ses trois représentants. Mais, pour lui, « il y a un élément difficile à entendre : le patronat n'a pas voulu s'engager sur les thématiques de l'agenda social à venir. Il n'a pas

voulu entendre parler, entre autres, de coupures ou de fin du système dérogatoire par rapport aux heures supplémentaires. Nous ne sommes pas dans une optique positive par rapport à une signature si le patronat n'évolue pas d'ici le 17 janvier ».

13ème mois et coupure

Ayant un besoin crucial de revaloriser ses métiers alors qu'elle peine tant à recruter, la profession a en effet d'autres gros chantiers, portant sur les conditions de travail, à aborder en 2022. Les syndicats de salariés ont donc demandé que les questions du 13ème mois, des coupures entre deux services, du travail du week-end, des jours de congé consécutifs soient mis sur la table de manière précise lors des prochains rendez-vous prévus en janvier, mars et mai. Au-delà de la rémunération, la qualité de vie au travail est devenue, dans le secteur, un enjeu de taille alors que la crise sanitaire a éloigné une partie du personnel de cet univers. Le patronat en a conscience mais la conjoncture ne facilite pas la mise en oeuvre du changement.

«On s'est engagé à discuter des autres sujets au premier semestre 2022. Mais, on ne veut pas s'enfermer par avance dans une négociation avec une liste de courses eu égard au contexte actuel, commente le président du syndicat de chaînes et groupes de restauration SNRTC, Hervé Dijols. Nous avons déjà trois rendez-vous de fixés.»

Notre sélection d'articles

ZOOM – La Finlande préfère le F-35 au Rafale

FOCUS – Voiture électrique : le superbonus du plan Biden scandalise les constructeurs étrangers

EN CHIFFRES – L'agriculture française en 5 chiffres fous

DECRYPTAGE – TGV anglais : comment Alstom a sauvé la face grâce à Bombardier

Clotilde Briard et Christophe Palierse